

# ÉDUCATION

societe.union@sonapresse.com

## Enseignement privé : nécessité d'harmoniser les frais de scolarité

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/Gabon

CES dernières années, l'enseignement privé a connu un essor considérable dans notre pays avec des écoles privées devenues de plus en plus nombreuses et très sollicitées. Un fait notamment dû au phénomène des grèves récurrentes qui a pendant longtemps paralysé le secteur de l'enseignement public. Mais aujourd'hui, ce qui semblait être une opportunité de suivi régulier des apprenants devient une préoccupation majeure pour les parents. Et ce, en raison des frais de scolarité de plus en plus élevés et variables pratiqués dans lesdits établissements.

Bien qu'il soit vrai que les responsables des établissements privés sont libres de fixer les prix à leur convenance, comme nous l'ont indiqué les responsables de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, qui sont plutôt en charge de l'homologation desdits tarifs, Il serait souhaitable, au regard de la dégradation du pouvoir d'achat

des ménages dans notre pays du fait de la vie chère, il revient au gouvernement de mettre en place des mécanismes pour l'harmonisation des prix dans ce secteur. "Si les frais de scolarité augmentent davantage, plusieurs familles n'auront plus d'autre choix que de retirer leurs enfants des écoles privées. Or, les écoles publiques, déjà trop encombrées, ont-elles la capacité d'accueillir ces nouveaux élèves ?", s'interroge un parent d'élève. "Cela va tout simplement mettre encore plus de pression sur les établissements publics", renchérit un autre.

Par ailleurs, s'estimant lésés par la mesure prise par les autorités de la Transition d'exempter des frais d'inscription les élèves des établissements publics et confessionnels, les parents dont les enfants sont inscrits dans le privé estiment qu'il serait de bon aloi, pour les soulager également, de plafonner les frais de scolarité dans lesdits établissements. À l'image de ce qui vient d'être fait avec les prix des uniformes scolaires dont la circulaire datant du 13 septembre dernier fixe le coût à 13 000 FCFA sur l'ensemble du territoire national.



Photo : Scott Ngokila

De nombreux parents souhaitent voir une harmonisation des frais de scolarité dans les établissements privés.

## Quelles dispositions sécuritaires dans les établissements scolaires ?

Prissilia M. MOUITY  
Libreville/Gabon

ON se souvient des nombreux cas de violences enregistrés dans certains lycées et collèges de Libreville et même de l'arrière-pays. Des violences verbales, psychologiques, des rixes, des agressions et, même, des meurtres surviennent dans ces lieux d'apprentissage. Du lycée Jean-Hilaire-Aubame-Eyeghe au lycée Paul-Indjendjet-Gondjout, en passant par les lycées Jean-Baptiste-Obiang-Etoughe, le phénomène persiste même s'il semble avoir légèrement régressé au cours des deux dernières années. À l'heure de la rentrée des classes, il est plus qu'urgent d'évoquer cette question mais surtout d'évaluer les mesures



Photo : SNN

**Aloïse Etoughe Assame, proviseur du lycée Paul-Indjendjet-Gondjout.**

prises par les acteurs de l'Éducation nationale pour prévenir les cas de violences au sein des

établissements scolaires. Dans la plupart des écoles et lycées publics, des dispositions ont, en

effet, été prises par la tutelle et les responsables d'établissement pour éradiquer le phénomène de l'insécurité dans ces lieux. Au lycée Paul-Indjendjet-Gondjout par exemple, une équipe de huit surveillants constituée d'anciens agents des Forces de défense à la retraite et des surveillants affectés par le ministère de l'Éducation nationale assurent la sécurité des apprenants. "Nous avons au sein de notre établissement deux types de personnel. Les surveillants qui travaillent en équipe avec des agents de sécurité affectés pour la fouille au portail. Il s'agit d'anciens policiers à la retraite et de volontaires qui circulent dans l'enceinte du lycée et des surveillants qui veillent au respect du règlement intérieur de l'école", détaille Aloïse Etou-

ghe Assame, proviseur du lycée Paul-Indjendjet-Gondjout. Cette organisation est une initiative du ministère de l'Éducation nationale. Elle est effective dans presque tous les établissements secondaires publics. Un dispositif salubre mais qui, toutefois, présente des limites du fait des effectifs pléthoriques de certains grands établissements publics scolaires. Au LPIG par exemple, pour un effectif de plus de 5 000 élèves, à peine 8 agents de sécurité et surveillants veillent sur la sécurité des élèves. C'est pourquoi le proviseur plaide pour un renforcement d'agents de sécurité dans les lycées et écoles pour une meilleure sécurisation de ces lieux et des élèves.